



Nelle série N°138

mai 2015

FSU.93 infos

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis



Dossier : Plan de
développement,
pré-recrutements

PLUS QUE JAMAIS,
LUTTER CONTRE
LES POLITIQUES
D'AUSTÉRITÉ
EN FRANCE
ET EN EUROPE



Mercredi 17 juin

Rencontre débat : les
politiques d'austérité
en Europe
et l'implication du
mouvement syndical

18h - Bourse du travail
de Paris, Salle Croizat

(Avec des camarades
grecs, portugais,
espagnols et irlandais)



**La FSU Ile de France organise une rencontre débats
sur le refus des politiques d'austérité en Europe,
Mercredi 17 juin, à partir de 18h**

**Bourse du travail de Paris, salle Ambroise Croizat
3 rue du Chateau d'eau - 75010 Paris - métro République**

Deux débats de 18h à 20h30 :

- **Les conséquences de l'application des politiques austéritaires en Europe** avec : **Grigoris Gerotziafas** (Grèce) Universitaire, Pierre et Marie Curie, Paris VI, **Cristina Semblano** (Portugal) Economiste, Enseignante à Paris IV Sorbonne, **Ismael Gonzalez Lopez** (Espagne), Responsable du Réseau de solidarité populaire d'Espagne et un-e militant-e irlandais-e.
- **Quelle implication du mouvement syndical ?** avec les responsables des organisations syndicales régionales d'Ile de France.

De 20h30 à 21h :

- Cette soirée devrait se terminer par la projection de la version courte (30mn) du **documentaire de Philippe Menut, "La tourmente grecque"**.

Les débats seront animés par **Jean François Téaldi**, journaliste

Dernière minute:

**"Appel à une mobilisation européenne d'en bas,
à partir des mouvements en Grèce.**

Unis, nous nous dressons contre l'austérité et l'injustice sociale"

A l'appel du mouvement grec, et dans le cadre de la semaine d'action européenne du 20 au 26 juin, des **manifestations auront lieu le samedi 20 juin** dans des capitales européennes dont **Paris** (Berlin, Rome...)

(Appel sur <http://aveclesgrecs.com>)



UNE Z.A.D. EN SEINE-SAINT-DENIS : ALERTE !

Le parc paysager de La Courneuve (Georges Valbon) est gravement menacé : dans le cadre du Grand Paris, le gouvernement veut imposer le bétonnage et la privatisation de ce beau parc. Comment ? par une Opération d'Intérêt National (O.I.N.). Ce projet prévoit la construction de 24 000 logements pour environ 90 000 habitants amputant le parc de 80 ha (20 % de la superficie du parc !!). Classé Natura 2000, sa biodiversité est une richesse inestimable à préserver pour tous et les générations futures. Tout ceci se fait sans concertation et précipitamment (des choix définitifs pourraient être faits en septembre).

La FSU 93 a choisi de vous informer pour rompre le silence, pour alerter le maximum d'utilisateurs de cet espace de bien vivre, de santé, de sport, de loisirs... Nous rappelons que depuis cinquante ans les habitants de Seine-Saint-Denis ont participé, par leurs impôts, à l'édification et l'entretien de ce parc paysager. Un comité de défense pour le maintien et l'extension se crée, des pique-niques citoyens sont organisés tous les dimanches à 12 h devant la Maison du Parc, d'autres initiatives vont être programmées.

Une pétition est en ligne : <http://bit.ly/noncentralpark> Informez largement autour de vous, les parents, usagers, amis... "

* Z.A.D. : Zone A Défendre

Jacqueline Petit, Josiane Souchet

Edito

Les dirigeants européens dont l'un de leurs meilleurs élèves, le gouvernement français, ont décidé de créer un mouvement perpétuel : plus les gouvernements réduisent la dépense publique au prétexte de réduire les déficits publics, plus les déficits augmentent ! Et plus il faut les réduire...

Cette absurdité a des conséquences... et pas des moindres : aucune relance économique, de plus en plus de chômeurs et la mise en place d'un contrôle de ceux-ci pour vérifier qu'ils ont bien fait le nécessaire pour s'assurer qu'il n'y a pas d'emploi. Ce faisant, dans le discours libéral, le chômeur passe du statut d'assisté au statut de fraudeur-délinquant potentiel : belle réussite d'une politique qui s'annonçait prête à combattre la finance...

La fraude fiscale n'est pas combattue ; ni les profits colossaux des actionnaires, pas davantage les parachutes dorés et les salaires indécents des dirigeants de grandes sociétés dans de nombreux cas. Moins de recettes fiscales, moins de redistribution... Et sur le terrain, en Seine-Saint-Denis, c'est toujours moins de services publics. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 93 a décidé unilatéralement de fermer 18 des 33 antennes de la Sécurité sociale dans le 93 ! Les écoles et collèges n'ont jamais rencontré de situations aussi difficiles qu'en ce moment. Dans ce contexte fortement dégradé, le gouvernement nous sort le coup de « l'opération d'intérêt national » pour construire 67000 logements dans le département dont 24000 empièteraient fortement sur le Parc départemental Georges Valbon à La Courneuve. Ça suffit !

Les professionnels des services publics subissent de plein fouet les conséquences de toutes ces restrictions : le travail est de plus en plus fatigant et les relations avec les usagers se tendent. Les droits des uns et des autres régressent : pour les agents plus de travail dans des conditions aggravées et pour les usagers moins de réponses à leurs besoins. C'est la spirale infernale organisée volontairement par les chantages de l'économie libérale pour réduire la dette.

Cette spirale infernale a des conséquences pour les salariés du privé avec des mesures comme le travail du dimanche, l'assouplissement des licenciements pour sécuriser l'emploi (sic !), l'inspection du travail, la médecine du travail, la justice du travail revues à la baisse.

Pour toutes ces raisons la FSU 93 s'inscrit en priorité contre l'austérité et propose de participer aux actions qui se construisent contre le pacte de responsabilité, la Loi Macron. Les actions et la grève du 9 avril étaient une étape dans ce processus, il nous reste à en construire d'autres dans l'unité.

François Cochain



L'AUSTÉRITÉ A UN COÛT POUR LES ÉCOLIERS, ET POUR LES ENSEIGNANTS ! ÇA SUFFIT !

En Seine-Saint-Denis, les écoles et les enseignants sont confrontés à une double problématique, celle du manque de postes et celle du manque d'enseignants sur les postes. Les conséquences sur les conditions d'apprentissage des élèves sont connues : non respect des seuils d'ouverture de classes et hausse des effectifs, remplacement et RASED en panne, non mise en œuvre du "plus de maîtres que de classes" et de la scolarisation des moins de trois ans... **Actuellement, ce sont les conséquences sur la gestion des personnels qui ont pris une ampleur insupportable.** Les collègues enseignants du premier degré en Seine-Saint-Denis mesurent à quel point ils sont les otages des carences politiques de ces quinze dernières années...

Depuis plusieurs mois, et encore davantage depuis les annonces de Mme la ministre de l'Education Nationale, le 19 novembre 2014 à Bondy où elle développait neuf mesures pour les écoles de la Seine-Saint-Denis, les collègues des écoles subissent de violentes attaques de leurs droits. Les dernières commissions paritaires concernant les temps partiels, les disponibilités, mais aussi les exeat pour des mutations inter-départementales font apparaître clairement un **recul des droits des fonctionnaires à qui l'administration fait supporter les conséquences de mauvais choix politiques.**

C'est effectivement le manque d'anticipation des besoins d'enseignants et l'absence de réflexion sur l'attractivité de notre métier dans ce département qui explique que l'administration fasse tout ce qu'elle peut pour éviter que les collègues ne jouissent de leurs droits. Pour exemple, de nombreux collègues ont demandé un temps partiel à 80% (octroyé sans difficulté dans les autres ministères), ici en Seine-Saint-Denis, l'administration leur propose un temps partiel à 50% en s'ap-

puyant sur le fait que c'est le temps partiel qui est un droit et non la quotité. De la même façon, les refus de mutations inter-départementales à des collègues ayant plus de 25 ans d'ancienneté relèvent d'un manque de considération et de reconnaissance, alors même que ce genre de situation n'existe dans aucun autre département.

Il y a urgence : **Madame la ministre de l'Education Nationale, les enseignants de Seine-Saint-Denis doivent avoir les mêmes droits que les autres**, nos représentants du personnel porteront en commissions paritaires départementales et nationales toutes les situations pour lesquelles une inéquité de traitement est observée. Pour sortir de cette situation, il vous faut lever la mesure n°8 des annonces du 19 novembre 2014, qui condamne de fait à ne pas pouvoir muter dans un autre département, accorder les temps partiels à la hauteur des quotités de service souhaitées par les collègues et accorder les demandes de disponibilités des collègues qui sont par ailleurs souvent la conséquence d'une permutation et d'un exeat refusés.

C'est dans le pré-recrutement (*voir dossier central*) et la valorisation du métier que se trouvent des solutions pérennes.

C'est dans le respect et le traitement équitable que les collègues retrouveront la confiance dans l'institution.

C'est dans l'examen bienveillant de tous les recours des collègues que le ministère de l'Education Nationale peut signifier une véritable prise en compte de la situation atypique de notre département.

Didier Broch



APRÈS LE 19 MAI, DANS LES COLLÈGES DE SEINE-SAINT-DENIS

Le 19 mai 2015, la grève a été majoritaire dans les collèges du 93 pour dire non à la réforme du collège proposée par le gouvernement.

Le lendemain, la ministre a choisi de passer en force en publiant les décrets.

Plus que jamais, les collèges du 93 ont besoin d'un plan de rattrapage et de développement.

Pour les enseignant-e-s du 93, la situation est simple : les conditions de travail dans les collèges n'ont jamais été aussi dégradées depuis 1998. La hausse démographique se poursuit inlassablement, avec plusieurs centaines d'élèves supplémentaires chaque année. Le département a dû subir en parallèle la suppression de presque 80 postes par an entre 2007 et 2012. Depuis, l'administration rouvre des postes à un rythme très lent, à peine une trentaine par an, alors que le retard pris est considérable. D'après nos estimations, il faudrait près de 700 emplois dans les collèges pour revenir à la situation de 2007 ! Ainsi, le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter : il atteindra 26 dans les collèges non-classés à la prochaine rentrée, éclatant le seuil historique de 1998.

Le gouvernement a répondu à cette grave crise par des réformes à moyens constants. Le département est particulièrement concerné par le classement en REP+ de 27 collèges l'an prochain. Or, la création de la pondération, sans moyen supplémentaire, se fait sur les dédoublements existants. Et comme les créations de postes sont largement insuffisantes, les collègues vont se rendre compte à la rentrée que les élèves auront perdu beaucoup d'heures et qu'ils auront, eux, à prendre des heures supplémentaires pour assumer la politique gouvernementale et à travailler plus.

**La réforme du collège 2016 :
attaque contre les disciplines
et autonomie du chef d'établissement.**

Pour répondre à ces besoins importants de moyens, le gouvernement a publié une réforme du collège qui recycle en les développant les principes de la réforme du lycée.

Dans les collèges, dès la rentrée 2016, 20% des horaires seront globalisés sur l'ensemble du cycle 4, et pourront être répartis entre les disciplines ou en direction des désormais célèbres Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), ressemblant aux défunts IDD ou aux TPE. C'est donc à nouveau en détachant des heures des disciplines que le gouvernement veut répondre aux difficultés du collège. Les collègues savent bien que ces dispositifs ont servi, depuis la création des IDD en 1997, à supprimer lentement des moyens : ces heures sont moins bien défendues, une fois qu'elles ne sont plus rattachées à des disciplines. Ces horaires globalisés devront aussi financer le latin et le grec, amenant à des choix difficiles et conflictuels. **La qualité de l'enseignement dispensé va donc encore se dégrader.**

Et encore une fois, la ministre considère que la solution-miracle viendra par le chef d'établissement, qui va être en charge de mener la répartition de ces moyens. Le SNES-FSU n'a jamais accepté l'idée que le collège souffrait d'un problème de gouvernance qu'il faudrait résoudre en donnant uniquement de nouveaux pouvoirs aux chefs. Cette stratégie vise uniquement à diviser les collègues. Elle permet aussi de détourner la colère des personnels, des parents et des élèves vers les chefs plutôt que vers le DASEN, le Rectorat ou le ministère. **On transfère ainsi les conflits sociaux**, mais on ne règle rien sur le fond.

**D'autres solutions existent,
le SNES-FSU en propose !**

La question de la crise du collège doit être traitée. Les collègues nous disent souvent les difficultés qu'ils rencontrent et leur volonté de voir le collège évoluer. Cependant, ils refusent de voir en même temps des conditions de travail se dégrader sans cesse, la charge de travail croître, des enseignements et des projets disparaître, des effectifs par classe augmenter et des chefs devenir de plus en plus pesants dans la vie quotidienne au travail.

Le SNES-FSU 93 défend depuis 2013, avec les syndicats de la FSU 93 et l'intersyndicale 93 de l'éducation, l'idée d'un **plan de développement pour l'éducation en Seine-Saint-Denis**. Ce plan contient des idées que l'on pourrait appliquer à tout le territoire national. Nous exigeons des effectifs par classe réduits, des dédoublements avec de petits effectifs permettant de travailler réellement avec les élèves les plus en difficulté. Nous souhaitons que les collèges soient dotés de toutes les catégories de personnels pour permettre un suivi efficace d'élèves en grande difficulté (COPsys, infirmiers et médecins, assistants sociaux, CPE et surveillants). Nous souhaitons que les chefs d'établissement aient pour mission de gérer les établissements pour permettre aux collègues d'exercer dans de bonnes conditions leur liberté pédagogique, dans un cadre national clairement défini, avec des moyens supplémentaires pour traiter la difficulté scolaire.

Le SNES-FSU a donc de nombreuses propositions à faire valoir, venues tout droit des salles des professeurs, de nos collègues qui sont sur le terrain. Il reste à leur côté pour exiger une autre réforme du collège et un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis. **Il sera au cœur de l'action pour exiger l'abrogation de ces décrets et une autre réforme pour le collège.**

Mathieu Logothetis

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION EN SEINE-SAINT-DENIS :

Les besoins pour répondre à la scolarisation de tous les enfants et jeunes de Seine-Saint-Denis sont tels que le gouvernement propose des mesures qui préfigurent des lendemains où s'installeraient la précarité, le recours aux contractuels, voire une formation des enseignants par l'apprentissage avec des contrats de droit privé. La bataille pour des recrutements et des pré-recrutements devient donc primordiale pour les années à venir.

Depuis septembre 2013, nous avons conduit plusieurs actions départementales pour faire valoir la notion de plan de développement de la Seine-Saint-Denis, la dernière en date étant la participation à la grève du 19 mai 2015. Au-delà des revendications que nous posons pour développer le nombre de postes nécessaires dans tous les métiers de l'éducation, se pose la question de la ressource humaine pour recruter suffisamment de professionnels formés. Nous avons bénéficié des travaux conduits par nos camarades de l'observatoire FSU de la formation des maîtres (<http://observatoire-fde.fsu.fr/>)

Nous remercions Claire Pontais, responsable nationale au SNEP FSU pour sa contribution sur les pré-recrutements qui nous a permis de construire le stage FSU 93 organisé le 13 mars 2015 à l'auditorium de la Bourse du travail de Bobigny, ainsi que Paul Devin, responsable national du SNPI-FSU pour son apport sur l'ensemble de cette problématique.

Des pré-recrutements, c'est quoi ?

Ce que c'est :

- C'est une personne qui a un statut d'élève-professeur, et qui est rémunéré pour faire ses études, sans autre contrepartie que d'étudier et servir l'Etat pendant 5 ou 10 ans. Ce statut ouvre des droits pour la retraite. Le pré-recrutement ne se fait pas sur critères sociaux. Ils existent dans l'armée (après la classe de 3^e), à l'ENS (après L2), polytechnique, ... et encore très récemment pour les PLP pour entrer en IUFM (ça s'appelait les "cycles préparatoires").

- Dans l'histoire, cela a existé : l'Ecole Normale ou les IPES. Il y a eu jusqu'à 25 000 pré-recrutés par an dans les années 70, payés 170% du SMIC. La différence entre 1^{er} et 2nd degré étant la place du concours :

→ EN : pré-recrutement (concours) en 3^eème puis après le bac + Examen de Qualification Professionnel en fin de parcours (un seul concours)

→ IPES : deux concours ou concours en deux parties : pré-recrutement en L1 ou L2 + concours à la fin (avec dispense possible d'épreuves d'admissibilité). En cas de non-réussite, reconversion au sein de la fonction publique.

Tous les pré-recrutements se font sur concours : épreuves ou épreuves + dossier.

Ce que ça n'est pas :

- Les EAP ne sont pas des pré-recrutements (bien que Peillon les ait annoncés comme tels). Ce sont des critères

sociaux, un temps de travail qui rend les études incompatibles, et donc l'échec au concours. Les EAP ne font pas le plein. C'est un échec.

- Une simple allocation d'étude comme au début des IUFM.

- Une simple sélection d'entrée, sans salaire derrière (comme en médecine, ou même la sélection à l'entrée de l'IUFM sur dossier). Cependant, cette sélection permet de gérer les flux d'étudiants et d'augmenter les chances d'être recrutés définitivement.

Il faut savoir que certaines régions donnent aujourd'hui de fortes allocations pour les futurs médecins ou même kinés (en Picardie, en Normandie) pour éviter les déserts médicaux.

Cette définition du pré-recrutement rémunéré avec statut nous guide. Il est évident que le gouvernement peut proposer toute une gamme de possibles qui ne correspond pas à cet idéal.

Les autres principes qui guident la FSU :

- former des enseignants de qualité. Cela nécessite des études exigeantes qui articulent disciplinaire et professionnel. Le cursus doit être conçu sur 6 ans (licence - master + T1)

- attirer des jeunes vers le métier en rémunérant leurs études et les aider à préparer et réussir les concours le plus rapidement possible pour répondre à l'urgence de recrutement.



Comment attirer des jeunes à Créteil et en Seine-Saint-Denis ?

Il faut lier plusieurs types de revendications : " corpo- formation-accueil-mobilité ".

Corpo : mieux payer les profs, mieux les considérer.

Formation : initiale, continue, permet de se sentir efficace, serein devant les élèves. Le professionnalisme est une des conditions de la stabilité.

Accueil : mieux les intégrer au départ (T1) , mieux les intégrer dans un nouveau territoire (logements...)

Mobilité : leur donner des perspectives pour les 5-10 ans à venir.

Cela suppose de faire travailler ensemble:

- Les différentes composantes de l'institution : l'université (Bac' master), le rectorat (pré-pro), les CT (accueil..), les profs de lycée, les parents.
- Les secteurs corpo et éducatif de nos syndicats.

Cet ensemble + des pré-recrutements doit permettre:

- d'attirer des jeunes venant d'autres territoires mais surtout attirer et faire réussir des jeunes de SSD. La mixité enseignante est une nécessité mais aussi une question de justice sociale. Aujourd'hui de nombreux jeunes qui voudraient devenir enseignant s'autocensurent pour des raisons autant financières que culturelles.

- d'attirer des jeunes vers des disciplines déficitaires (maths) qui donnent accès à des métiers bien mieux rémunérés dans le privé. Ces filières étant déjà elles-mêmes déficitaires, cela revient à attirer des jeunes vers des études qu'ils n'osent pas engager au départ, dès le bac, voire avant.

La question du financement,

" Vous n'y pensez pas, c'est l'austérité ! " ...

C'est une question de volonté politique, les moyens il faut se les donner ! Le financement des pré-recrutements est à comparer au coût de la crise de l'Education Nationale (sorties sans diplôme, décrochages et leurs conséquences sociales, échec dans l'enseignement supérieur d'étudiants mal préparés, etc...).

C'est d'autant plus important que certains commencent à se servir de l'argument du manque de profs pour empêcher toute évolution ambitieuse du système scolaire. Comme Claire Krepper du SE-UNSA : *" les revendications du SNES sur la réforme du collège nécessitent au bas mot le recrutement de 100 000 enseignants de collège pour en satisfaire les revendications. On voit l'absurdité de telles propositions, alors que le ministère peine à recruter, faute de viviers de candidats, les 60000 enseignants promis sur cinq ans, où irions-nous chercher les 100000 que demande le SNES ? (...) Sortons du déni de réalité ou de la démagogie et regardons la situation telle qu'elle est. Oui, le budget est contraint ; oui, les recrutements sont limités. Et c'est dans ce contexte qu'il faut construire un collège plus juste et plus efficace. "* (site du SE-UNSA du 14 avril 2015). Peut-on trouver plus belle définition du renoncement ...et du syndicalisme d'accompagnement ?

Nous pensons qu'avec 3 millions de chômeurs, dont de nombreux diplômés, avec un peu de pugnacité politique, notre pays est assez riche pour financer tout cela !

Etudier et uniquement étudier...une hérésie ?

Pour le MEN , rémunérer des étudiants donne lieu obligatoirement à un travail, comme contrepartie immédiate. Or, c'est contradictoire avec le fait de réussir des études exigeantes. La contrepartie, ça doit être " réussir ses études ", avec des exigences supplémentaires pour les pré-recrutés. La rémunération évite des petits boulots et libère du temps pour des modules de pré-professionnalisation (des stages mais aussi des cours spécifiques (ex : du rattrapage de maths, de français..) des pratiques personnelles ou associatives (EPS, théâtre..SUAPS), des actions d'animation (bafa) ...et des réflexions sur ses pratiques ... En tout cas, rien qui n'entrave les études. La rémunération est conditionnée à la réussite des études (avec une note minima de 12 par exemple, ou autre) . Si la pré-pro est bonne, on peut même imaginer des stages en responsabilité en fin de parcours, avant même d'ê-tre FS (cf. l'internat des médecins).

Les controverses au sein de la FSU : comment on pré-recrute ? et à quel niveau ?

Sur le comment ?

Le pré-recrutement par concours est celui qui présente le plus de garantie de transparence et d'équité (un dossier ne suffit pas). Sur quels critères, quelles épreuves, quelles notes, quelles options ? Cela dépend évidemment du niveau de pré-recrutement (L1, L3, M1, déjà maîtrisés qui veulent préparer le concours). Des épreuves de concours supposent également des prépa concours. (ex : certaines Licences Staps ont des modules prépas ENS) qu'il faut tenter de limiter (par un concours basé sur un dossier + un entretien par exemple?).

A quel niveau ?

Les mandats FSU actuels proposent le niveau L3 (entrée en master), mais l'envisager plus tôt se discute. Avec plusieurs étages :

- **1er étage dès le bac** : De très nombreux jeunes de milieux populaires qui pourraient devenir enseignants choisissent en priorité des filières courtes et ont des parcours "tortueux" (cf. S.Orange, R.Budin, titre du livre). **Il faudrait pouvoir capter ce vivier potentiel** dès le bac (sur la base d'une mention au bac par ex ?). Il faudrait chiffrer: 50 par an ? pour 10-20 % des postes prévus au CRPE ? Idem pour bac S pour les futurs profs de maths ? C'est à discuter, à chiffrer. Chiffres que le MEN refuse de donner depuis plusieurs années. Cela suppose bien entendu un plan pluriannuel de recrutement de façon à calculer les pré-recrutements en fonction des besoins, et de permettre aux candidats e se projeter sur 5 ans.

Il faut évidemment inventer en même temps les parcours de pré-pro de Licence et les règles pour pouvoir bénéficier du pré-recrutement en L2, L3 puis master, et inventer des règles pour pouvoir en sortir (soit volontairement, soit parce que pas fait pour ça).

- **2è pré-recrutement possible en fin de L1** sur résultats en L1 et épreuves spécifiques. La pré-pro ne doit cependant pas être "enfermante". Elle doit allier Licence disciplinaire et maintien d'une culture générale qui permet de garder la possibilité de devenir PE,PLC ou PLP et/ou de se reconverter si le métier ne plait pas.

(suite P.8)

Si les études sont intéressantes, si les stages sont bien pris en charge, il n'y a aucune raison pour que tout pré-recruté n'ait pas envie de continuer à faire ce métier ! Nécessité de chiffrage également - quota de 10-20 % ?

Cette proposition ressemble au système EAP, mais totalement revu pour que ce soit de la vraie pré-pro permettant de réussir le concours.

- **Important : le cursus reste ouvert à d'autres étudiants se destinant au métier** : ceux-ci doivent bénéficier de bourses spécifiques de L1 à L3 (pas d'engagement sur 10 ans).

3^e étage de pré-recrutement en L3 pour entrer en master MEEF. (30 à 50%, ça peut dépendre des filières, nécessité de chiffrage également). De la même manière, le système reste ouvert à des non-pré-recrutés qui ne souhaitent pas encore s'engager 10 ans mais bénéficier de bourses spécifiques.

- **Dernier étage** : Il faut des pré-recrutements pour ceux qui sont déjà maîtrisés (ou non) en reconversion et souhaitent devenir enseignants. (ex : reconversion PE : 10% ; ingénieurs, techniciens en maths : 30% ?) Suivant leur cursus antérieur, ils n'intègrent pas le cursus au même endroit.

Dans tous les cas, c'est le pré-concours et le concours qui départagent et assure l'équité. Les pré-recrutés peuvent entrer et sortir du système jusqu'au bout. Les exigences sont formulées explicitement à chaque étape et la personne s'engage en connaissance de cause.

La réussite au concours et une formation de qualité comme aboutissement du processus.

Une personne qui poursuit ses études "normalement" réussira le concours "final" puisque les études sont en relation avec les exigences évaluées au concours. Les pré-recrutés peuvent être dispensés des épreuves d'admissibilité. Ce système relativise fortement la pression du concours. Il y a une régulation par les pré-recrutements successifs. Il est impératif de garder un concours équivalent en exigences (pas obligatoirement identique) à la fin du cursus de façon à garder une équité sur le territoire et un même niveau de recrutement quel que soit l'endroit où on enseigne.

Avec 50 à 80% de pré-recrutés, le concours peut être sans problème en fin de M2. Le cursus n'est pas fermé ni dévalorisant pour les étudiants qui ont d'autres masters et sont en reconversion. Outre ceux-là, il faut des préparations spécifiques.

Les pré-recrutements : revendication fédératrice

La FSU a longtemps été seule à revendiquer des pré-recrutements, aujourd'hui, la nécessité s'impose. Nous savons que le MEN cherchera à proposer un dispositif à minima, mais s'il acceptait, ne serait-ce qu'une seule modalité de pré-recrutement, ce serait un point d'appui à revendiquer avec les jeunes, les parents, les régions, etc. C'est donc enthousiasmant !

Quel que soit le système qui sera proposé, ce qui nous guidera : tendre vers le statut de pré-recrutés, un plus grand



quota de pré-recrutés, une meilleure rémunération, une meilleure articulation études/pré-pro, moins de temps sur le terrain, des épreuves de concours intelligentes, des prépa intégrées, etc. En bref, l'habituel du syndicalisme !

Les urgences : nécessité de travailler ensemble sur

- ➔ l'anticipation des besoins de recrutement
- ➔ le financement de la rémunération
- ➔ le financement d'une pré-pro

Autres mesures à explorer immédiatement :

- Etudier les possibilités d'embaucher des étudiants recrutés sur liste complémentaire à Paris et non encore recrutés.
- décaler les dates de concours des académies pour recruter hors académie (comme cela se faisait avant, contrairement à ce que dit la ministre) On pourrait aussi demander aux étudiants admissibles de cocher une case au cas où ils ne seraient pas admis " je fais le choix d'aller dans l'académie de Créteil ".
- Permettre aux EAP déjà embauchés de réussir le concours, les décharger de travail en établissement pendant l'année de M1 (sauf stage de pratique accompagnée) ; 4h maximum les autres années
- Allouer des bourses et des aides aux inscrits au concours 2015, pour qu'ils puissent se consacrer totalement à leurs études et réussir le concours 2015 dans de bonnes conditions. Faciliter les reconversions en permettant de concilier droits au chômage et reprise d'étude. Permettre à des contractuels enseignants étrangers d'être régularisés et à terme embauchés.
- Une décharge de service pour les contractuels et un plan de formation qui leur permette de réussir le concours (les plus anciens doivent se voir proposer un concours réservé).
- Ouvrir des droits aux étudiants étrangers (qui ne peuvent devenir fonctionnaires). Aider à régulariser ceux qui étaient enseignants dans leur pays

S'ajoutent à cela : une vraie revalorisation des salaires, une amélioration des conditions d'accueil et de logements dès la rentrée 2015, une réelle amélioration des conditions de formation initiale et continue, avec maxi un tiers de temps comme FS et le rétablissement d'un accompagnement à l'entrée dans le métier en T1 et T2.

Formation des enseignants : après le déni, les réactions au coup par coup ...Créteil comme laboratoire ?

Le ministère est pendant presque deux ans resté sourd à toutes les alertes, réagissant au coup par coup à tous les problèmes (mise en place dans l'urgence, proposition de parcours adaptés suites aux pétitions d'étudiants, assouplissement des critères pour être EAP) ou accusant les acteurs de résistance au changement, sans jamais s'attaquer aux questions de fond.

Aujourd'hui confronté à deux problèmes majeurs, la crise du recrutement à Créteil et l'insatisfaction des stagiaires, il propose deux très mauvaises solutions:

- Pour les stagiaires déjà titulaires d'un MEEF, il a émis l'hypothèse de supprimer purement et simplement la formation post-concours ! Les syndicats de la FSU ont réagi fortement. Le ministère a cédé, les stagiaires continueront à être

à mi-temps. Reste à leur proposer une formation de qualité.

- Pour Créteil, la mise en place du concours supplémentaire pour les PE qui peut momentanément aider à recruter davantage. Cependant les masters en alternance sapent la formation avec l'entrée dans le métier en tant que contractuel, une formation très allégée et un concours spécial. En quoi cela peut-être permettre de résoudre l'échec scolaire ? Sous couvert de plan spécial pour la Seine-Saint-Denis, ces solutions sont dangereuses pour les élèves, la formation et l'avenir du métier. Il est évident qu'elles vont servir de laboratoire pour une nouvelle réforme globale, conçue au nom de la crise de recrutement et/ou de l'austérité.

Les contre-propositions FSU permettent de concilier des mesures d'urgence avec des mesures à plus long terme. Elles nécessitent d'être portées par tous et toutes.

Claire Pontais

PRÉRECRUTEMENTS : QUI A LE DROIT DE DEVENIR PROF ?

Est-ce que tu peux venir m'aider, s'il-te-plaît ? " Vous vous souvenez de cette campagne fort touchante du ministère de l'éducation nationale pour recruter des enseignant-e-s ?

Comment se fait-il qu'en janvier 2015, avec un chômage de masse, on soit obligé d'engager des campagnes de communication massives pour trouver des profs ?

Et qu'un poste sur cinq reste non pourvu aux concours du 2nd degré ?

Que se passe-t-il à l'université ? La massification de l'enseignement supérieur a entraîné une hiérarchisation des filières et une diminution de la part d'enfants d'ouvrier-e-s et d'employé-e-s dans les cursus les plus sélectifs. Les réformes néo-libérales appliquées à l'enseignement supérieur ont renforcé les inégalités. Le travail salarié de près d'un étudiant sur deux vient corroborer cette tendance : les étudiant-e-s des catégories populaires travaillent pour financer leurs études, ce qui rend plus maigres leurs chances de réussite.

Le mouvement syndical porte depuis des années la question de l'allocation d'autonomie pour permettre aux étudiant-e-s de financer leurs parcours, ce que leur origine sociale n'aurait pas forcément permis. Le SNES Créteil revendique également l'attribution d'une **allocation d'autonomie pour tou-t-es sous forme de pré-salaire**, permettant de cotiser pour la sécurité sociale et la retraite.

On vous répondra : " *Mais financer le parcours de tou-t-es les futur-e-s profs, c'est impossible !* " Pourquoi ce qui a existé dans les années 60 avec les IPES serait une hérésie aujourd'hui ? Au sein de ces Instituts de Préparation à l'Enseignement secondaire, les élèves-fonctionnaires étaient rémunéré-e-s 170% du SMIC pour étudier à temps plein !

Attirer les enseignant-e-s de demain vers le métier est urgent. Cela passera notamment par l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des salaires. Mais il

faut en parallèle financer les années d'études des volontaires. C'est ainsi que le SNES Créteil envisage l'accès au métier d'enseignant-e-s et de CPE, grâce à une formation de qualité n'utilisant pas les formé-e-s comme des moyens d'enseignement. Ouvrir les prérecrutements à hauteur de 80% des postes permettrait d'en faire la principale voie d'accès aux concours et ainsi de reconstruire une formation ouverte à tou-te-s. Cette démocratisation passera également par un prérecrutement précoce, en fin de première année de licence, car cette dernière représente une charnière dans le parcours des étudiant-e-s des catégories populaires.

Conjugée à la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s, en poste ou au chômage et sans condition de nationalité, la mise en place de prérecrutements permettrait d'en finir avec la précarité qui jalonne souvent les premières années d'exercice. Une logique qui va à rebours des dispositifs proposés par le ministère. Ni les Emplois d'Avenir Professeur, ni l'instauration d'un concours spécifique à l'académie de Créteil (un concours au rabais pour des étudiant-e-s travaillant à mi-temps devant les classes pendant leur première année de master et ne suivant que la moitié de la formation !) ne permettront de trouver des enseignant-e-s dont le département et l'académie ont cruellement besoin. Assurer l'autonomie intellectuelle des personnels passe par la volonté de ne pas en faire des exécutant-e-s appliquant des bonnes recettes apprises à la va-vite faute de temps.

Enseigner est un métier qui s'apprend et il faut pour cela bénéficier d'un prérecrutement. Il est fort dommage que Jean-Marc Ayrault, qui avait pu en profiter, ne s'en soit pas souvenu. Cette question est devenue centrale dans le débat sur le métier d'enseignant-e, continuons à mener campagne pour obtenir un dispositif permettant la démocratisation de l'accès au métier et par là-même de l'école dans son ensemble.

Romain Gentner

APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, MASTERS EN ALTERNANCE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE UNE FAUSSE BONNE SOLUTION :

Nous avons pris connaissance du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique présenté au Conseil Commun de la Fonction Publique le 14 avril 2015. Il a été précisé à la FSU, lors d'une audience au ministère le 15 avril, que serait expérimenté dans les académies de Créteil et de Guyane un dispositif d'alternance en M1 dans le cadre de ces mesures relatives à l'apprentissage dans la fonction publique.

Nous rappelons notre opposition à toute mesure qui amènerait les étudiants à être des moyens d'enseignement. Enseigner est un métier qui s'apprend par une formation universitaire et professionnelle ambitieuse. Nous exigeons une même formation, de qualité, pour tous les enseignants et sur tout le territoire.

La notion même de contrat d'apprentissage inscrit dans une filière de formation initiale relevant du droit privé, avec un contrat de travail et une rémunération régis par les dispositions du code du travail, préfigure des changements inquiétants dans le recrutement des personnels.

La situation de l'apprentissage n'est pas celle du pré-recrutement que nous revendiquons. Un pré-recrutement donne la priorité à la formation. Nous nous sommes adressés à la rectrice pour être sûrs que dans le dispositif proposé, ces personnels seront réellement en situation d'apprentissage

ge sans être en situation de responsabilité, ni de formation "sur le tas". **Nous avons alertés les éventuels étudiants susceptibles d'être intéressés des risques que présente cette mesure.**

Les postes proposés le sont " hors plafond d'emplois " prévu au budget de l'éducation nationale, ce qui pour nous signifie qu'il s'agit de personnels supplémentaires qui ne seront pas placés en responsabilité devant les élèves. Leur temps de stage doit être proche du temps actuel de pratique accompagnée pour être compatible avec une réelle formation universitaire et une préparation au concours.

Ayant connaissance de la possibilité de voir recruter uniquement dans le premier degré, uniquement à Créteil et en Guyane, plusieurs dizaines de personnes à la rentrée prochaine, nous mesurons que la crise du recrutement sert de prétexte à une nouvelle forme de recrutement, dont la généralisation est annoncée.

Par ailleurs, le contrat de travail proposé stipule que le maître d'apprentissage ne peut accueillir simultanément plus de deux apprentis. Qui seront les maîtres d'apprentissage dans le dispositif ? Nous revendiquons des emplois nouveaux et nombreux de PEMF, maîtres formateurs dont la charge de travail ne cesse de croître et relève parfois de l'impossibilité d'exercer. Les missions du maître d'apprentissage répertoriées dans le guide pratique à l'usage des services de ressources humaines sont suffisamment conséquentes pour ne pas venir en surplus de missions déjà exercée " sous tension " par des personnels en surcharge de travail. Les PEMF de Seine- Saint-Denis ont demandé et obtenu une audience le 8 avril 2015 auprès du DASEN sur la question de la surcharge de travail et sur les dysfonctionnements de la formation professionnelle des stagiaires, dysfonctionnements générateurs de souffrance au travail pour les stagiaires.

Nous mesurons à quel point toutes ces mesures seraient dangereuses à terme, car elles préfigurent une déréglementation sans précédent et des transformations de la formation initiale basée sur la rentabilité au détriment de la qualité du service public d'éducation.

François Cochain



SERVICE CIVIQUE : LES BONNES INTENTIONS AU SERVICE DE LA DÉRÉGLEMENTATION, CONTRE L'EMPLOI !

Sous couvert d'intégration et de réponse à des besoins réels dans les services publics, il est maintenant possible de travailler sans contrat de travail, de 24 à 35h hebdomadaire pour 573€ mensuels !

Aux Assises sur la mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, la Ministre a annoncé l'arrivée dans les écoles et les collèges de **5 000 Volontaires du Service Civique**, pour "développer l'accès à la culture, au sport, aux sciences", "accompagner les projets des élèves et des équipes éducatives" ou "contribuer à l'apaisement du climat scolaire".

Visant 170 000 jeunes en Volontariat dans l'année 2016 contre 35 000 en 2014, le Président de la République entend **doubler dès 2015 la capacité d'accueil** du Service Civique, pulvérisant l'objectif initial (y accueillir 1 jeune sur 7,5 chez les 16-25 ans).

Aux collectivités, associations et services publics - dont l'Ecole - de proposer des "missions" pour ces Volontaires, à engager pour 6 à 12 mois.

Aucune qualification particulière n'est exigée - d'où l'image du SC comme vecteur d'intégration et de cohésion sociale, voire de "lutte contre le décrochage scolaire". L'autre face du SC, c'est qu'il draine de nombreux jeunes qualifiés, en cours d'études ou dans l'attente d'un emploi - les plus "employables". Un reportage récent (1) montre cette diversité de profils.

Travailleurs pauvres, mais hors salariat

Les Volontaires reçoivent 106€ de l'employeur direct et 467€ de complément versé par l'Etat via l'Agence du Service Civique. Au total, l'indemnité atteint 573€, loin du seuil de pauvreté officiel (987€ pour une personne). Et c'est une indemnité, non un salaire, car un VSC, qui ne relève pas du Code du Travail mais du Code du Service National, ne signe pas de contrat de travail. Pour autant, il travaille de 24h à 35h par semaine voire davantage.

Coût du travail imbattable

Pour l'organisme qui l'emploie, quel que soit le temps de travail fourni, le coût est invariablement de 103€ par mois, versable en nature (tickets-repas...). Un VSC en école ou en collège, 24h X 4 semaines = 96h par mois pour 103€, coûte donc **1,07€ de l'heure**. Pour 35h, calculez....

Substitution interdite, mais déjà fréquente

Une visite sur le site de l'Agence du Service Civique montre que les "missions" d'ores et déjà proposées en milieu scolaire présentent des similitudes avec celles des AED, voire des CPE ou COP, mais aussi des CUI, des animateurs périscolaires... Anaïs, diplômée Petite Enfance, en SC dans une école maternelle de l'Aveyron, a les mêmes tâches et horaires que sa collègue Monique, ATSEM (2).

L'Agence s'avoue incapable de contrôler les dérives sur les 35 000 Services actuels, qu'en sera-t-il avec 170 000 Volontaires ?

Marianne Auxenfans

(1) Envoyé Spécial du 16 avril 2015 : http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-service-civique-les-engages-de-la-republique_879021.html

(2) ibidem, à partir de la 18e mn



DÉBAT PROGRAMMES : UNE CONSULTATION POUR MASQUER LA DESTRUCTION DU COLLÈGE ?

La mission d'intérêt général de la réussite de tous, encore et toujours d'actualité pour le service public d'éducation !

O n aurait voulu croire que la "refondation de l'école" annoncée il y a plus de 2 ans avait ouvert une nouvelle dynamique pour le service public d'éducation. Il faut bien reconnaître que le bilan des concertations est inquiétant, sur la remise en cause du statut de 50, la reconnaissance des tâches hors enseignement, l'imposition d'heures supplémentaires et la création de hiérarchie intermédiaire.

Les annonces ministérielles catastrophiques sur les "mutations" du collège, jusqu'à la publication provocatrice récente du décret, rendent de plus en plus difficile la crédibilité d'une avancée possible sur la problématique des programmes.

C'est dans ce contexte très tendu que la profession doit s'emparer de la question des programmes.

Certes le CSP est un organisme indépendant, où les débats sont riches, pluralistes, multiples, où les voix des syndicats de la FSU ont pu s'exprimer, être prises en compte.

Certes en EPS, des avancées notables grâce au SNEP-FSU ont pu voir le jour : réaffirmation de la culture des activités sportives pour la réussite de tous les élèves et remise en cause des précédents programmes EPS.

Ces derniers édictaient de nouvelles normes et une conception destructrice de la formation physique des élèves au profit de soi-disant compétences d'attitudes ou de méthodologie " transversales ".



Mais ... "l'affaire des programmes" reste une "affaire de spécialistes", trop loin de la réalité de l'enseignement quotidien, des réussites et des échecs, des questions de formations ou des disparités des établissements loin, trop loin des objectifs nationaux du service public.

Ainsi, que deviennent les recommandations et les objectifs du " savoir nager " en Seine Saint-Denis, dernier département de France en matière d'installations sportives ? Où dans certaines communes le taux de non nageurs atteint 90% ... Sans que les pouvoirs publiques à quelque niveau que ce soit ne change la donne et les budgets !

Affaire de spécialistes encore quand le ministère ne prend pas la peine de faire le bilan par discipline des précédents programmes avec les enseignants.

Affaire de spécialistes toujours, quand la méthode imposée met en premier lieu l'élaboration d'un "nouveau socle de connaissance et de culture " ... pour quelles raisons ?

Les disciplines "seraient" menacées de fossilisation, synonyme d'ennui pour beaucoup d'élèves : "il faut donc redonner du sens et de la vie" en reliant les disciplines entre elles par les items de compétence du socle.... interdisciplinarité quand tu nous tiens ... par la barbichette.... !?

Affaire de spécialistes enfin... quand ces "nouveaux programmes" s'élaborent par cycles d'apprentissages et non par année... Ouvrant ainsi la porte à une autonomie accrue des établissements sans cadrage annuel national.

En bref, entre renoncement d'exigence disciplinaire et globalisation horaire en 6° grotesque des moyens pour le "pôle scientifique" (sciences physiques, biologie et technologie), l'urgence d'une alternative dans les établissements est indispensable.

Dans ces conditions les syndicats de la FSU ont la responsabilité d'organiser un débat national de réflexion et de mobilisation pour rétablir la vérité sur les conditions de réussite des élèves : exigences disciplinaires renouvées, horaires annuels et cadrage national mais aussi les moyens nécessaires pour développer le travail par groupe et l'aide individuel...

Enfin, rien ne se fera sans reconstruction disciplinaire des formations initiales et continues et sans temps de concertation pour redynamiser les équipes pédagogiques autour des disciplines.

C'est à ces seules conditions que la mission d'intérêt général qu'est la réussite de tous les élèves est possible : il est urgent qu'elle devienne force de proposition réelle pour porter nos revendications pour l'Ecole et ses enseignants.

Hugo Pontais

AVENIR DE LA SÉCU ? ...

UNE DISPARITION PROGRAMMÉE !

LES JOURS HEUREUX, ainsi s'appelait le programme rédigé, au cœur de la barbarie nazie, en France occupée, et signé unanimement, le 15 mars 1944, par le Conseil National de la Résistance.

Ces résistants aux idéologies divergentes, ces militants d'exception, traqués au jour le jour par la gestapo, entendaient ainsi, non seulement libérer le pays mais jeter les bases, dans l'après-guerre, d'une société plus juste.

Quand l'utopie devint réalité ... Au sortir de la guerre, dans un pays exsangue, un grand nombre de réformes capitales entreprises à la Libération, le furent en vertu de ce document, fidèles à l'esprit de liberté et d'équité qui l'habitait.

Parmi toutes ces réformes : notre système de retraite et notre protection sociale.

Ainsi naissait l'idée d'un salaire indirect, différé, socialisé (" Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ") c'est-à-dire au bénéfice de tous, à l'opposé des règles fondamentales du capitalisme telles l'individualisme et la concurrence.

Dès lors, le patronat n'a eu de cesse de faire modifier ce système dans un sens antidémocratique et centralisateur, et surtout de se désengager du financement de la sécurité sociale, prétextant qu'il reposait trop sur le travail.

C'est dans ce contexte qu'est née la CSG* en 1991, avec un taux de 1,1% au départ, pour atteindre aujourd'hui 7,5% pour les actifs, 6,6% pour les retraités...

D'une démocratie sociale (gestion par les salariés eux-mêmes), la sécurité sociale s'est insidieusement, très progressivement étatisée, avec une réduction du niveau de la couverture, assurée par l'Assurance-Maladie (de 80% en 1980 à 55% aujourd'hui), afin d'élargir la part de marché des assureurs privés.

Toutes les politiques qui ont suivi, sous prétexte de soulager les entreprises - par la réduction et les exonérations des cotisations patronales, par la fiscalisation (CSG*, CRDS*, ...taxes diverses et CASA*) - ont eu pour conséquences de réduire les salaires, de transférer le financement sur les ménages, de fragiliser davantage encore le système de protection sociale, le rendant instable, avec des recettes non pérennes, dépendant d'arbitrages annuels (l'ONDAM*...) votés par le Parlement.

ET AUJOURD'HUI ?

Pour certains, "le système mis en place à la Libération a fait son temps et ne répond plus à la situation actuelle...". Ils avancent l'idée d'une cotisation sous forme de CSG bis, met-

tant fin par là-même, à la cotisation de l'entreprise déjà fortement allégée par les réformes précédentes et plus particulièrement par les exonérations. Il y a fort à craindre, que cette proposition préfigure à terme, la fin de cette grande conquête sociale : LA CREATION DE LA SECU !

La sauvegarde de la Protection sociale justifie un grand débat national citoyen qui réfléchisse sur les questions essentielles du partage des richesses en faveur des salaires directs et indirects, d'un financement de l'assurance maladie par les cotisations qui ne puisse être remis en cause au gré des alternances gouvernementales, du remboursement à 100% des frais médicaux, de la mise à plat du système de rémunérations des actes médicaux, de la sécurité du médicament par la mise en place d'une structure publique qui mette fin au dictat de l'Industrie pharmaceutique, ... enfin du retour à une gouvernance démocratique de la Sécurité Sociale avec un système capable de représenter son universalité, associant les représentants du monde du travail, du monde associatif, du secteur médical, social, sanitaire, et, précisant la place de chacun.

A NOUS MAINTENANT DE FAIRE MONTER L'IDEE DE L'URGENCE DE CE DEBAT !

Jocelyne Bremesse
pour la SFR-FSU 93

LES SOLUTIONS EXISTENT... L'ARGENT AUSSI !

- Le pourcentage des salaires dans la valeur ajoutée est passé de 75,6% en 1982 à 67,8% en 2006
- La part des profits issus du travail et versés aux actionnaires est passée de 5% en 1985 à 25% en 2010
- La France arrive au 3e rang mondial avec 36,8 Milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires
- L'évasion fiscale en France est évaluée à plus de 60 Milliards d'euros par an
- Enfin, 200 Milliards d'euros annuels de cadeaux accordés au patronat, en exonérations fiscales et sociales... L'équivalent de 10 fois le déficit annuel des régimes de retraites, de 30 fois le déficit annuel de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.

CSG : Contribution Sociale Généralisée ;

CRDS : Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale ;

CASA : Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

ONDAM : Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie

LES ASSISTANTES SOCIALES RESTENT MOBILISÉES

Pour une réelle prise en compte des inégalités sociales à l'école !

Le 02 avril 2015 le SNUASFP FSU appelait en inter-syndicale à une journée de grève nationale pour dénoncer le **manque criant de postes dans les services sociaux du MEN.**

Cette grève a mobilisé dans notre département près de 50% du service. Le SNUASFP s'en félicite. Les représentants du service des ressources humaines du Rectorat ont reçu la délégation sans pouvoir apporter de réponse à nos revendications.

Un premier pas au niveau national

Le ministère a annoncé la création de 150 postes pour la rentrée 2016 et de 150 postes pour 2017, cependant il maintient son projet d'intervention dans le 1er degré dans le cadre des REP+ avec des modalités inefficaces pour le travail social à l'école.

La colère ne retombe pas à propos de la réforme des REP+

Le SNUASFP considère que l'éducation prioritaire n'est pas qu'une question de pédagogie, c'est pourquoi nous exigeons que le ministère de l'EN mette les moyens nécessaires à sa réforme ambitieuse.

Dans le 93, un réseau REP+ regroupe un collège et près d'une dizaine d'écoles du 1er degré. Certaines assistantes sociales (AS) pourraient alors être amenées à intervenir auprès de 3500 élèves, voire plus. **Qui accepterait une telle dégradation de ses conditions de travail ?**

Pour les collègues, il est clair que ces conditions de travail ne permettront pas de mettre en place le cadre indispensable et nécessaire à une intervention sociale respectueuse des élèves et des familles. Nous considérons en effet, qu'une seule assistante sociale exerçant dans un collège REP+ n'est pas suffisant pour assurer un travail social satisfaisant.

Dans ce contexte, le projet d'intervention sociale dans le 1er degré proposé par le ministère ne peut répondre de façon efficace et adap-

tée aux problématiques difficiles des familles et des élèves.

D'autant plus que ce projet est apparu à l'annonce en avril 2014 des 14 "mesures-clé" pour le primaire, période de ré-écriture de la circulaire relative aux missions du service social en faveur des élèves, dont le projet de texte confirmait l'élargissement intenable des secteurs d'intervention.

Elle prévoit, entre les lignes, une forme de **priorisation des missions** et **organise la pénurie de postes** en définissant des types d'établissement à couvrir en priorité. Elle laisse sous-entendre de découvrir les lycées d'enseignement général dépourvu de dispositif particulier. La logique mise en avant par le ministère est aussi simpliste qu'irréaliste : une intervention précoce dans le primaire réglera sans aucun doute tous les problèmes et justifie donc le redéploiement. Il n'y aurait plus aucune raison de laisser des AS dans les lycées !!!

Le SNUASFP n'a cessé de dénoncer l'inadéquation entre les objectifs affichés et les moyens mis à disposition c'est pourquoi nous nous associons avec la FSU 93, pour revendiquer un nouveau plan de rattrapage pour notre département.

Pour le SNUASFP FSU 93
Isabelle Baillon, Gaël Mouyen, Cristel Choffel



DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRAVAIL SOCIAL EN TROMPE L'ŒIL !

DES MOBILISATIONS PROGRAMMÉES

Lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, en décembre 2012, le Président de la République annonçait la tenue des États généraux du travail social. Avec la mise en place d'Assises interrégionales préparatoires, ils devaient constituer des fils conducteurs aux mesures inscrites au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté : *"L'organisation d'États généraux du travail social à l'automne 2014 est une initiative nationale qui doit participer à l'élaboration d'un plan d'action pour refonder le travail social. La démarche de construction des états généraux du travail social se veut résolument participative et mobilisatrice de l'ensemble des acteurs concernés pour prendre en compte la diversité et la complexité des questions et des propositions qui s'expriment."*

Contrairement à ces engagements, l'accès pour les professionnels de terrain aux différentes Assises interrégionales leur a été véritablement verrouillé.

Toutefois par la mobilisation des professionnels rassemblés dans des cadres unitaires, des déclarations ont pu être lues et le Manifeste de l'InterSyndicale " *Le travail social avec des professionnels promoteurs de droits et de lien social*"* largement distribué. Les travailleurs sociaux ont ainsi rappelé la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité dans l'exercice du travail social, le contexte social dégradé, l'accentuation des inégalités et de la paupérisation, les réponses alternatives à la crise, la nécessaire reconnaissance du niveau de qualification des travailleurs sociaux et dénoncé les diktats budgétaires.

Quant aux États Généraux du Travail Social, programmés pour 2014, reportés au premier semestre 2015, ils sont à nouveau repoussés sans plus de date précise.

Pour autant, différents rapports* de groupes de travail émanant des Assises Interrégionales ont été remis en février dernier à la Ministre des Affaires sociales et à la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Au nombre de cinq, ils ont pour thème :

- Coordination des acteurs
- Place des usagers
- Développement social et travail social collectifs
- Formation initiale et formation continue
- Métiers et complémentarités.

Alors que les États Généraux du Travail Social ambitionnaient trompeusement une refondation du travail social pour permettre l'adéquation entre réponse publique et besoins des usagers, **ces différents rapports sont guidés selon les principes néolibéraux de rationalisation budgétaire** obéissants à une logique marchande. Ils visent en réalité à réduire la dépense sociale, dénie l'expertise des travailleurs sociaux de proximité et s'exonèrent de la dimension humaniste de leurs missions.

C'est aussi à la refonte des Diplômes d'État qu'il va falloir se confronter. En effet, le rapport "Métiers et complémentarités" orchestré par la Direction générale de la cohésion sociale sera soumis à l'approbation de la prochaine Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale.

Ce rapport propose la ré-architecture de 14 diplômes du travail social dans une logique de diplôme unique par niveau, entraînant également la fusion des actuels diplômes d'État d'Assistant de service social, d'Éducateur spécialisé, d'Éducateur de jeunes enfants et de Conseiller en économie sociale et familiale en un unique diplôme de travailleur social.

Face à la forte opposition à ce projet, comme à la "refonte du travail social" telle qu'envisagée par le gouvernement, une mission conduite par la députée Brigitte Bourguignon a été diligentée par le Premier Ministre le 23 mars dernier.

Les organisations syndicales, dont la FSU, les associations d'élus, les représentants patronaux seront auditionnés. Les conclusions de la mission seront remises en juin et "un plan d'action pour la reconnaissance et la valorisation du travail social" devra être présenté fin octobre.

Dans le même temps, **nombre de mobilisations ont cours sur le secteur du travail social** : en Haute-Vienne pour maintenir les droits des jeunes majeurs, en Indre-et-Loire sur l'insertion, en Val-de-Marne sur l'action sociale, à Paris pour maintenir les moyens de l'accueil de jeunes relevant de l'Aide sociale à l'Enfance. En Seine-Saint-Denis, les agents du service social contestent le projet de convention Département - Pôle Emploi, les équipes d'Aide Sociale à l'Enfance déplorent des manques de postes et un engorgement des solutions d'accueil pour les jeunes, les agents de la PMI dénoncent la dégradation de leur travail.

Sur l'ensemble du territoire, les travailleurs sociaux font les mêmes constats : perte de sens du travail social et importante réduction des moyens face à l'augmentation de situations sociales dégradées. **Les arguments de contraintes financières sont invoqués par les employeurs territoriaux et associatifs, alors que la demande sociale et les besoins sociaux explosent.**

Dans ce contexte, dans le cadre de l'Intersyndicale nationale, des temps forts d'actions sont programmés notamment le 25 juin, à l'occasion de la remise des conclusions de la "Mission Bourguignon" et de la tenue de la Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale.

Yves Rousseau
SDU-CLIAS

*www.snuclias-fsu.fr/IMG/pdf/manifeste-travailleurso-ciauxsept2013_ok.pdf

*www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/etats-generaux-du-travail-social,17677.html

UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE

TÉL : 0 820 099 989*

ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES